

## MACS, LAURÉATE DE LA CROISSANCE VERTE

**Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a dévoilé lundi 9 février 2015 la liste des territoires « TEPCV » (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) dans le cadre de l'appel à projets lancé en juillet dernier. Parmi les territoires récompensés, figure la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.**

### Un territoire à énergie positive

Sur 528 candidatures reçues par le ministère de l'Écologie, 212 dossiers ont été primés dont 11 en Aquitaine qui ont obtenu la reconnaissance « TEPCV ». Parmi les lauréats, le projet porté par la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.

La désignation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » récompense les territoires français qui ont su proposer un programme d'actions répondant aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique.

À savoir principalement :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
- le développement de l'économie circulaire ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- l'éducation à l'environnement ;
- la mobilisation citoyenne.

À travers cette distinction, c'est avant tout l'engagement pris par MACS en 2014 de devenir un territoire TEPos (qui couvrirait 100 % de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables locales) d'ici 2050 qui est reconnu et soutenu. Ce prix salue aussi la démarche volontariste et participative encouragée par la Communauté de communes qui mise sur la mobilisation de toutes les volontés, aussi bien acteurs publics que privés, pour relever le défi.



### CONTACT PRESSE

**Emmanuelle Chaillet 06 37 32 94 47**



*Patrick Benoist, vice-président de MACS en charge de l'environnement et de la transition énergétique récompensé par Ségolène Royal le 9 février lors de l'annonce des lauréats.*

### À la clé, une aide financière de l'État

En tant que lauréate, MACS recevra une subvention a minima de 500 000 € qui lui permettra d'optimiser le financement de ses prochaines actions. La priorité est donnée à la réduction des dépenses énergétiques du territoire (en premier lieu les bâtiments publics) et au développement de la production locale d'énergies renouvelables. Deux orientations qui vont favoriser la création d'emplois non délocalisables.